



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

durée du travail

Question écrite n° 87599

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question du temps de travail. Dans un rapport d'octobre 2014 « temps de travail : mettre fin aux blocages », l'Institut Montaigne propose de « déplacer le seuil de déclenchement des heures supplémentaires à une durée annuelle comprise entre 1 740 et 1 830 heures sans compensation salariale. Cette absence de compensation salariale pourrait être limitée à trois ans ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87599

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6445

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)